

Indicateur n°5-4 : Taux de couverture du fichier des URSSAF par l'activité de contrôle

Finalité : le taux de couverture du fichier permet de mesurer l'activité déployée en termes de contrôle au regard du fichier des employeurs, à l'occasion d'une action de contrôle, quelle qu'en soit la nature : contrôle comptable d'assiette, action de lutte contre le travail illégal, contrôle partiel sur place ou sur pièces, action de prévention... L'accroissement du taux de couverture du fichier doit permettre de garantir une meilleure égalité de traitement des cotisants au regard de la vérification des obligations déclaratives sociales.

Résultats : les valeurs de l'indicateur sont présentées ci-dessous :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Objectif 2012
Taux de couverture du fichier exprimé en personnes (tous types de contrôles)	10,72 %	10,55 %	10,58%	11,56 %	12,34 %	12,34%	13,50 %

En 2011, le taux de couverture du fichier employeur s'est stabilisé au plan national à 12,34 %. Cet indicateur a été créé afin de mesurer un objectif majeur, dans le domaine de contrôle, pour la COG 2006-2009. Il s'agissait de s'assurer d'un niveau de présence suffisant des services de contrôle auprès des cotisants.

L'atteinte de cet objectif reposait sur le déploiement d'une nouvelle forme de contrôle le contrôle sur pièces. Ce type de contrôle est particulièrement adapté aux TPE. Pour ce faire, un métier nouveau a été créé. En effet, cette activité est assurée par les contrôleurs du recouvrement dont le recrutement et la formation ont été initiés dès 2006. Le déploiement progressif de ces derniers, essentiellement au cours de l'exercice 2009 explique la progression du taux de couverture du fichier en 2009 et 2010.

La progression de cet indicateur ne doit toutefois pas être réalisée au détriment de la répartition des contrôles sur l'ensemble des segments de cotisants.

Construction : le taux de couverture du fichier rapporte l'ensemble des actions de contrôle à l'ensemble des personnes contrôlables du fichier.

Précisions méthodologiques : les indicateurs sont calculés pour l'ensemble des personnes contrôlables figurant dans les fichiers des Urssaf. Les données sont issues de la « V2 Contrôle » (application informatique nationale de la fonction contrôle au sein de laquelle l'ensemble des résultats du contrôle sont comptabilisés).